

# La fluoruration, ça fonctionne : Faites entendre votre voix

« Si les attitudes et les décisions entourant la fluoruration étaient fondées uniquement sur la science, le débat serait clos. »

Il semble que la fluoruration sème la controverse depuis toujours – ou du moins depuis 1945, quand on a commencé à fluoriser l'eau potable au Canada. À cette époque, tout comme aujourd'hui, la carie constituait un problème de santé publique affectant la vie des Canadiens. Si l'opinion publique sur la fluoruration a varié au fil des ans, des revues systématiques arrivent continuellement aux mêmes résultats, c'est-à-dire que la fluoruration est sécuritaire et un moyen efficace de prévenir la carie. Si les attitudes et les décisions entourant la fluoruration étaient fondées uniquement sur la science, le débat serait clos.

Alors, pourquoi les villes du Canada n'ont-elles pas toutes adopté la fluoruration là où il est possible de le faire? Par opposition à d'autres interventions en santé publique que l'on sait efficaces et qui sont par conséquent obligatoires (comme la chloration de l'eau), la décision d'ajouter du fluor à l'eau relève des administrations municipales. Les gouvernements fédéraux et provinciaux donnent des directives à ce sujet, mais ils ne peuvent pas rendre obligatoire cette intervention.

Les arguments en faveur de la fluoruration sont fondés sur des revues systématiques de données probantes et d'énoncés de position provenant d'au moins 90 organismes nationaux et internationaux, y compris l'Organisation mondiale de la santé et les Centres américains pour la prévention et le contrôle des maladies (CDC). Depuis 1997, il y a eu 18 revues portant sur la fluoruration, y compris une revue menée par un groupe d'experts réunis par Santé Canada en 2007.

Ces revues ont constamment conclu que la fluoruration constituait un moyen efficace de réduire le risque de carie et la méthode la plus économique de faire profiter les collectivités des avantages du fluorure. Ces revues n'ont relevé aucune donnée scientifique indiquant que la fluoruration avait une incidence négative sur l'environnement ou un lien avec le cancer, les maladies osseuses, les maladies du rein, les anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes pour la santé.

Malgré cette somme considérable de données scientifiques, un petit groupe de personnes continue à demander aux administrations municipales de cesser la fluoruration. Souvent, ces personnes avancent qu'il y a des risques pour la santé, des risques qui ne sont pas corroborés par la documentation scientifique. Si rien n'est fait pour contredire de telles affirmations, les administrations municipales entendront seulement une version et pourraient ne pas fonder leurs décisions sur des données scientifiques probantes.

La dentisterie organisée joue déjà un rôle d'ardent défenseur de la fluoruration à l'échelle municipale. En Ontario, des représentants de l'ADC, de l'Association dentaire de l'Ontario et de sociétés dentaires locales ont assisté à des réunions de conseils de santé et de conseils régionaux et ont gagné des votes pour permettre le maintien de la fluoruration dans certaines villes. Ces efforts doivent se poursuivre puisque bien des opposants à la fluoruration répandent maintenant des allégations non fondées par Internet.

La profession dentaire doit veiller à ce que la population canadienne reçoive de l'information juste sur la fluoruration. L'ADC travaille avec Santé Canada en vue d'élaborer des ressources qu'elle affichera sur son site Web afin d'aider les dentistes à aborder le sujet avec leurs patients. Le présent numéro du *JADC* (p. 451) présente d'ailleurs un historique de la fluoruration au Canada. Les dentistes peuvent aussi se renseigner davantage en vérifiant si l'alimentation en eau potable de leur collectivité est fluorurée au niveau optimal recommandé par Santé Canada, soit 0,7 mg/L parties par million.

Ce qui importe le plus est de faire entendre votre voix. Si nous voulons que plus de Canadiens bénéficient des avantages de l'eau fluorurée, le public doit entendre des dentistes défendre avec ardeur ce dossier. Il se peut que votre association dentaire provinciale ou votre société dentaire locale défende déjà la fluoruration dans votre région. Si tel est le cas, vous avez l'occasion de faire partie du processus décisionnel.

Pour l'instant, 45 % de la population canadienne bénéficie d'une eau potable fluorurée selon les normes optimales. Cela est certes digne de mention, mais il y a place à l'amélioration. Un objectif raisonnable serait que plus de 50 % de la population puisse boire de l'eau fluorurée selon les normes optimales d'ici 2015. Si la dentisterie est véritablement engagée à faire ce qu'il y a de mieux pour le public canadien, la défense de la fluoruration de l'eau doit faire partie de cet engagement.

*Robert J. Hawkins, BSc, DDS, DDPH, est dentiste consultant aux bureaux de santé publique de Halton, Waterloo et Wellington-Dufferin-Guelph.*